

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Vous êtes prié(e) d'assister à la Réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **en Mairie** (en application des Articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) le :

Le **JEUDI 2 JUIN 2022**
à **18 H 00** très précises,

Approbation du Compte Rendu de la réunion du 8 Avril 2022

COMMANDE PUBLIQUE

- ✓ Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Trith Saint Léger – Définition des besoins
- ✓ Fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services de la Ville de Trith Saint Léger - Avenants

SERVICE DU PERSONNEL

- ✓ Modification de la liste des emplois communaux – Filière Sportive
- ✓ Paiement des congés payés non pris pour un agent titulaire en maladie puis départ en retraite
- ✓ Création d'un Comité Social Territorial Local (C.S.T.) et institution d'une formation spécialisée
- ✓ Protocole Syndical – Commune / SUD

SERVICE JEUNESSE

- ✓ Accord de principe à l'adhésion du RPE SUD pour les assistantes maternelles agréées de Trith Saint Léger
- ✓ Réservation de places berceaux au Multi Accueil Technopole Transalley

SECRETARIAT GENERAL

- Jury Criminel – Formation de la liste pour l'année 2023

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **2 JUIN** le Conseil Municipal de TRITH SAINT LÉGER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Dominique SAVARY, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Les Vingt-neuf Conseillers Municipaux en exercice ont été convoqués pour la présente séance le 25 Mai 2022.

Présents : MM. Dominique SAVARY, Jean-Paul DUBOIS, Mme Malika YAHIAOUI, M. Dominique PRESEAU, Mme Marie-Claire BRUGGEMAN, M. Robert LAGACHE, Mme Christelle CHOPIN, M. Philippe POTEAU, Mme Alexa DUSOL, MM. Yves TONNEAU, Eric GUERDIN, Mme Nathalie ALAUZE, M. Pascal GABET, Mme Sophie SMET, MM. Christopher CACHOIR (à partir de 18h40), Alain LAMBERT, Christophe VANHERSECKER, Mmes Laëtitia ROSSA (à partir de 18h40) Sandrine GUMEZ, M. Jean-Michel DEFRANCE, Mme Aurore MELNIQUE.

Excusés : Mme Véronique DUFIEF *pouvoir à Mme Sophie SMET*, Mme Marie Dominique DUMEZ *pouvoir à Mme Alexa DUSOL*, Mme Bruna DANNA *pouvoir à M. Philippe POTEAU*, M. Christopher CACHOIR (jusqu'à 18H40) *pouvoir à M. Pascal GABET*, M. Thibault DRUBAY *pouvoir à Mme Sandrine GUMEZ*, Mme Nathalie SZABADI *pouvoir à M. Christophe VANHERSECKER*, Mme Laëtitia ROSSA (jusqu'à 18h40) *pouvoir à M. Alain LAMBERT*

Absents : M. Julien AUDIN, Mmes Emilie PARENT, Marie Paule COURBEZ,

Secrétaire de séance : Mme Sophie SMET

- Désignation du Secrétaire de Séance : Mme Sophie SMET
- Lecture des décisions Directes
- Approbation du compte rendu de la réunion du 8 Avril 2022 (voté à la majorité absolue – 4 voix contre)
- Le Maire lève la séance à 18H50

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions directes prises conformément à la délibération du 8 Juin 2020.

Décision portant prise en charge

Le 04 mai 2022 : La participation **au Stage de Base** pour l'obtention du **B.A.F.A.** qui se déroulera du **9 au 16 mai 2022** en externat à Valenciennes, sera prise en charge à hauteur de **310.00 €**
pour :

Monsieur ANDRE Enzo – 34 Résidence Eugène Delacroix

Le 04 mai 2022 : La participation **au Stage de Base** pour l'obtention du **B.A.F.A.** qui se déroulera du **8 au 15 juillet 2022** en externat à Valenciennes, sera prise en charge à hauteur de **310.00 €**
pour :

Madame LANIAU Valentine – 21 rue Henri Barbusse

Le 31 mai 2022 : La participation **au Stage de Base** pour l'obtention du **B.A.F.D.** qui se déroulera du **6 au 13 juin 2022** en externat à Valenciennes, sera prise en charge à hauteur de **305.00 €**
pour :

Madame DANNA Marie – 25 rue Désiré Hubert

Décision Portant Convention d'Agrément d'une fourrière automobile

Le 28 avril 2022 : La Ville de Trith Saint Léger agréé la SAS Garage PIERREL Alain Nord 4X4, 3 Rue Paul Eluard à TRITH SAINT LEGER, pour exécuter les opérations de fourrière conformément aux articles L325-1 à L325-12 et R325-12 à R325-52 du code de la route.

Décision portant signature d'un contrat

Le 08 avril 2022 : de maintenance avec la société Agence Française Informatique à Lognes pour l'hébergement et la maintenance du logiciel E-Generus pour un montant annuel de 5 251,14 € HT pour une durée ne pouvant excéder 3 ans.

Le 29 avril 2022 : de location avec la société le Petit Forestier à Villepinte pour un montant mensuel de 1 021,76 € HT pour une durée de 6 mois. Ce contrat comprend un forfait mensuel de 1 000 km et un coût forfaitaire de 10,54 € HT par tranche de 100 km supplémentaires.

Décision portant attribution d'un marché réservé

Le 08 avril 2022 : pour le nettoyage de la voirie communale, des espaces verts publics et des parterres d'espaces verts plantés avec la Société Ostrevent Espace Services à DENAIN pour un montant de 167 398,50 € HT qui se décompose comme suit :

Nettoyage des parterres : 81 669,00 €

Vidage des poubelles : 21 600,00 €

Nettoyage haute pression : 30 132,00 €

Nettoyage des voiries : 33 997,50 €

137

2022/010

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Décision portant modification d'un accord-cadre en procédure adaptée pour les fournitures scolaires, matériel pédagogique et de loisirs éducatifs pour les écoles maternelles, primaires et les centres de loisirs de la Ville de TRITH SAINT LEGER – Lot 1 section maternelle – conformément à l'article L 2194-1 du code de la commande publique

Le 03 mai 2022 : vu l'augmentation des coûts résultant du contexte international, de l'augmentation des coûts de la filière papier et du coût de l'énergie, et de la nécessité de poursuivre l'exécution du présent contrat, d'autoriser l'augmentation tarifaire supérieure au seuil de 2% prévu dans la clause butoir.

Décision portant attribution d'un marché public en procédure adaptée

Le 09 avril 2022 : marché relatif au voyage des aînés 2022 attribué à la Société PLACE VOYAGES à Valenciennes

Pour un montant forfaitaire de 73 € TTC par personne

Un supplément fromage de 4 €

Une réduction de 4 € sera appliquée s'il y a un minimum de 300 personnes

Le 27 mai 2022 : marché relatif à l'exploitation et la maintenance du centre aquatique « Marcel Robert » à la Société Dalkia à Saint André Lez Lille pour un montant de 145 504,69 € TTC pour une durée d'un an non-renouvelable.

Le 27 mai 2022 : marché relatif au spectacle pyrotechnique pour les années 2022 et 2023 à la Société HAMZA ARTIFICES à Hordain, pour un montant forfaitaire de 21 600 € TTC par an.

Décision portant attribution d'un contrat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du futur marché d'assurance pour la commune de Trith Saint Léger – conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique

Le 09 mai 2022 : d'attribuer le contrat pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du futur marché d'assurance pour la commune de Trith Saint Léger à la Société Audit Assurances – 37 rue du Moulin des Bruyères – 92400 Courbevoie pour un montant de 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC.

Décision portant acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Le 12 avril 2022 : Les biens sis 12 rue Henri Durre cadastrés section AP n°223, AP n°778 ; AP n° 779 pour une superficie totale de 219 m², appartenant en indivision à Monsieur Benoît MAYEUR demeurant à TRITH SAINT LEGER et Madame Aurélie PACANOWSKI demeurant à TRITH SAINT LEGER feront l'objet d'une acquisition au profit de la Ville de TRITH SAINT LEGER, au titre de l'exercice du droit de préemption, et pour le montant indiqué dans la DIA sus visée, soit 95 000 €, frais de commission en sus de 7 500 €.

Décision portant signature d'un avenant

Le 19 mai 2022 : au contrat INETUM incluant un contrat de prestation + et s'engager pour 4 jours de formation par an sur une durée de 3 ans et à titre exceptionnel d'une demi-journée supplémentaire en 2022. 3 470 € HT en 2022 et 3 080 € HT les années suivantes.

138

2022/011

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Décision portant signature d'une convention

Le 06 mai 2022 : relative à l'organisation de l'inauguration du parking de la gare ferroviaire « Le Poirier » avec le SIMOUV.

Le 23 mai 2022 : relative à l'achat de cartes cadeaux pour le concours des maisons fleuries avec le magasin JARDIZOO à Petite Forêt pour un montant qui ne saurait excéder 11 700 € TTC.

Décision portant modification d'un marché en appel d'offres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz et services associés

Le 23 mai 2022 : modification de l'article 4.2 du cahier des clauses administratives particulières de la façon suivante : « il est établi une facture pour l'ensemble des points de livraison et par lot ».

Décision portant modification d'un marché en procédure adaptée pour la location, l'installation et la maintenance de photocopieurs et de télécopieurs – lot 1 Copieurs couleurs

Le 23 mai : modification du cahier des charges de la façon suivante :

« Les factures seront établies par semestre et déposées sur le site internet chorus-pro.gouv »

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Trith Saint Léger – Définition des besoins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer une nouvelle procédure en ce qui concerne l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville qui arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Ce marché serait lancé pour une durée de huit ans sous la forme d'un marché d'appel d'offres européen, s'agissant d'un marché de services.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert conformément à la réglementation du code de la commande publique pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Trith Saint Léger.

Il demande à l'Assemblée l'autorisation d'engager la procédure nécessaire d'appel d'offres ouvert et celle de signer toutes les pièces correspondantes dans le respect des articles L 2194-1 et L 2194-2 du code de la commande publique.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à la majorité absolue (4 abstentions) d'engager la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux et de l'autoriser à signer toutes les pièces correspondantes.

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services de la Ville de Trith Saint Léger – Avenants

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa délibération du septembre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 05 octobre 2021 ayant pour objet l'attribution du marché en appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services d'après la répartition suivante :

- ✓ Lot 1 : Epicerie attribué à la Société Pro à Pro
- ✓ Lot 2 : Préparation fraîche de poisson, de fruits et de salade attribué à la Société Sysco
- ✓ Lot 3 : Produits laitiers et avicoles attribué à la Société Prolaidis
- ✓ Lot 4 : Produits surgelés attribué à la Société Sysco
- ✓ Lot 5 : Viandes et charcuteries attribué à la Société Pruvost-Leroy
- ✓ Lot 6 : Champagne attribué à la Société Guillaumée
- ✓ Lot 7 : Boissons attribué à la Société Bédague
- ✓ Lot 8 : Volailles attribué à la Société Pruvost-Leroy
- ✓ Lot 9 : Poissons attribué à la Société Promer Océan
- ✓ Lot 10 : Fruits et légumes attribué à la Société Rosello
- ✓ Lot 11 : Pommes de terre et Oignons attribué à la Société Savary

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'augmentation tarifaire pour les lots 5, Viandes et Charcuteries, 7, Boissons, et 8, Volailles, des sociétés attributaires en raison des circonstances imprévues de l'article R 2194-5 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 mai 2022, a émis un avis favorable pour la passation des avenants d'augmentation tarifaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'offres et lui demande l'autorisation de signer les avenants correspondants en application de l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à la majorité absolue (4 abstentions) d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres et l'autorise à signer les avenants correspondants à ce marché de fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services de la Ville de Trith Saint Léger.

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Modification de la liste des emplois communaux – Filière sportive

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 – 1° et 3 – 2°,

Vu la délibération de principe du 13/06/2012, autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Vu la délibération de principe du 13/06/2012, autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Vu la délibération de principe du 13/06/2012, autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement,

Considérant qu'il est nécessaire de créer, un certain nombre d'emplois non permanents,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de créer, pour la bonne marche des Services Municipaux, 2 postes d'emplois non permanents, à temps complet, à compter du **01/06/2022** :

- ✓ **2 postes d'éducateurs des Activités Physiques et Sportives (A.P.S.)**

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité de créer les postes non permanents, cités ci-dessus, et

Modifie la liste des emplois communaux – filière sportive, comme suit :

Emplois non permanents

- 6 Educateurs des A.P.S.

Emplois permanents

- 4 Educateurs des A.P.S. principaux de 1^{ère} classe,
- 3 Educateurs des A.P.S. principaux de 2^{ème} classe,
- 11 Educateurs des A.P.S.

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

142

2022/047

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Paiement des congés payés non pris pour un agent titulaire en maladie puis départ en retraite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame GAMACHE Catherine, adjoint technique principale de 2^{ème} classe, est en maladie, depuis le 17/02/2022,

Il informe que Madame GAMACHE Catherine n'a pas pu prendre ses congés étant donné qu'elle est en maladie, puis elle sera à la retraite, à compter du 01/07/2022,

Vu le décret n° 85-1250 du 26/11/1985, relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu la Directive 2003/88/CE du Parlement Européen et du Conseil du 04/11/2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail et notamment son article 7 (un fonctionnaire a droit, lors de son départ à la retraite « fin de relation de travail », à une indemnité financière pour congé annuel payé non pris en raison du fait qu'il n'a pas exercé ses fonctions pour cause de maladie), ainsi que les jurisprudences récentes,

Vu les affaires du 20/01/2009 (C-350/06 et C-520/06) et arrêt C-277/08 de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) ont confirmé le principe du droit au report des congés et du paiement des congés payés,

Vu l'arrêt C-337/10 du 03/05/2012 confirme l'extension de ces droits aux fonctionnaires,

Monsieur le Maire expose le fait général que la jurisprudence européenne et administrative dit pour droit :

- ✓ l'article 7 de la Directive Européenne s'applique aux fonctionnaires,
- ✓ le fonctionnaire a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité financière pour congé annuel payé non pris du fait qu'il n'a pas exercé ses fonctions pour cause de maladie (arrêt du 03/05/2012-C-337/70)

Monsieur propose de payer 19 jours de congé dû pour l'année 2022.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité de payer 19 jours de congés payés à Madame GAMACHE Catherine pour l'année 2022.

Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal.

143

2022/048

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Création d'un Comité Social Territorial Local (C.S.T.)

L'assemblée délibérante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est au moins égal à 200 agents,

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,**

Décide à l'unanimité

Article 1er : La création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

Article 2 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à : **4**

Article 3 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à : **4**

Article 4 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Article 5 : Une formation spécialisée est instituée au sein du Comité Social Territorial.

Article 6 : De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : **4**

Article 7 : De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : **4**

Article 8 : D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Accord de Principe à l'Adhésion au RPE SUD pour les Assistantes Maternelles Agréées de Trith Saint Leger

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intérêt de proposer aux Assistantes Maternelles Agréées de la Commune un lieu de rencontres, d'échanges et de formation sur le territoire.

A ce titre, **il propose** que toutes les Assistantes Maternelles Agréées, du centre et du poirier, puissent bénéficier du R.P.E Sud porté par l'ILORAM afin de profiter d'une mise en service à une seule et même date, prévue au second semestre 2022.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée un accord de principe afin d'engager la procédure d'adhésion pour l'année 2022 au profit du RPE SUD.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Décide à l'unanimité l'accord de principe afin d'engager la procédure d'adhésion au RPE SUD pour les Assistantes Maternelles Agréées de Trith Saint Léger, pour l'année 2022

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Réservation de Places Berceau au Multi Accueil Technopole Transalley

Monsieur le Maire évoque l'intérêt de proposer aux familles Trithoises un mode d'accueil pour leurs enfants à partir de deux mois et demi au sein d'une structure Multi Accueil mixant l'accueil occasionnel et régulier.

Dans l'attente de la création d'une structure d'accueil de la petite enfance sur Trith Saint Léger, **il propose** de lancer la dynamique en réservant 3 places berceaux au sein du Multi accueil qui ouvrira en 2023 sur le technopole Transalley.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré**

Approuve à l'unanimité la proposition de lancer la dynamique en réservant 3 places berceaux au sein du Multi accueil.

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Jury Criminel – Formation de la liste pour l’année 2023

Monsieur le Maire donne connaissance de l’arrêté préfectoral en date du 11 avril 2022 fixant à 5 (cinq) le nombre de trithois(es) appelés à figurer sur la liste du jury criminel au titre de l’année 2023.

Il rappelle les modalités du tirage au sort de la liste préparatoire, qui s’effectue à partir de la liste générale électorale et pour un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté (soit 15 noms). Les candidats âgés de 23 ans (au cours de l’année 2023) et plus (soit nés avant 2000) pourront prétendre au tirage au sort.

Constate que les opérations de tirage au sort se sont déroulées dans les formes prescrites par la loi, et font ressortir les noms suivants :

**VILLE DE TRITH SAINT LEGER
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

<i>page</i>	<i>N°</i>	<i>Nom – prénom - adresse</i>	<i>Date de naissance</i>
599	4	VLERICK épouse FONTAINE Nathalie 15 rue des Peupliers – 59125 TRITH SAINT LEGER	17/08/1967 Lens
243	3	FERRO Olivier 48 rue des Ormes – 59125 TRITH SAINT LEGER	27/02/1982 Valenciennes
16	6	BACQUET épouse COLIN Andréa 66 rue de la Concorde – 59125 TRITH SAINT LEGER	23/08/1932 Raismes
243	2	FERRARO Cynthia 42 C Résidence Picalausa 24 rue Jean Jaurès – 59125 TRITH SAINT LEGER	06/06/1990 Saint Saulve
233	8	EDART Emilie 52 rue Jean Jaurès – 59125 TRITH SAINT LEGER	10/11/1991 Avesnes sur Helpe
567	1	TAQUET Hélène 17 rue Duclerc – 59125 TRITH SAINT LEGER	20/12/1982 Valenciennes
275	4	GONTIER Stéphane 29 Résidence Paul Cézanne – 59125 TRITH SAINT LEGER	23/04/1971 Valenciennes
212	8	DUBUIS Loïc 220 rue Gustave Delory – 59125 TRITH SAINT LEGER	21/10/1991 Denain
408	8	MACHU épouse DELHAYE Martine 11 rue Paul Langevin – 59125 TRITH SAINT LEGER	03/09/1965 Carnières
523	8	ROGER Jérémy 32 rue du 8 Mai 1945 – 59125 TRITH SAINT LEGER	26/07/1996 Valenciennes
501	4	PREVOST épouse LEFEBVRE Valérie 52 rue Eugène Duclerc - 59125 TRITH SAINT LEGER	27/11/1966 Trith Saint Léger

246	1	FLORENT Manon 65 rue Jean Jaurès – 59125 TRITH SAINT LEGER	12/11/1986 Valenciennes
263	4	GAUCHER épouse FACHE Christiane 41 rue Paul Langevin - 59125 TRITH SAINT LEGER	15/06/1950 Valenciennes
437	5	MEROUR épouse DEVULDER Marjorie 5 rue de l'Egalité – 59125 TRITH SAINT LEGER	21/06/1975 Denain
413	8	MALQUIN Bruno 36 rue de l'Humanité – 59125 TRITH SAINT LEGER	03/12/1964 Valenciennes

148

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

N° d'ordre	Objet de la délibération
N° 044	Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Trith Saint Léger – Définition des besoins
N° 045	Fourniture de denrées alimentaires et boissons pour la cuisine centrale et autres services de la Ville de Trith Saint Léger – Avenants
N° 046	Modification de la liste des emplois communaux – Filière sportive
N° 047	Paiement des congés payés non pris pour un agent titulaire en maladie puis départ en retraite
N° 048	Création d'un Comité Social Territorial Local (C.S.T.)
N° 049	Accord de Principe à l'Adhésion au RPE SUD pour les Assistantes Maternelles Agréées de Trith Saint Léger
N° 050	Réservation de Places Berceau au Multi Accueil Technopole Transalley
N° 051	Jury Criminel – Formation de la liste pour l'année 2023

VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022

LISTE D'ÉMARGEMENT

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Dominique SAVARY, Maire	
Jean Paul DUBOIS, 1 ^{er} Adjoint	
Malika YAHIAOUI, 2 ^{ème} Adjointe	
Dominique PRESEAU, 3 ^{ème} Adjoint	
Marie Claire BRUGGEMAN, 4 ^{ème} Adjointe	
Robert LAGACHE, 5 ^{ème} Adjoint	

Christelle CHOPIN, 6^{ème} Adjointe	
Philippe POTEAU, 7^{ème} Adjoint	
Alexa DUSOL, 8^{ème} Adjointe	

150

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Yves TONNEAU, Conseiller	
Eric GUERDIN, Conseiller	
Nathalie ALAUZE, Conseillère	
Pascal GABET, Conseiller	
Véronique DUFIEF, Conseillère	Excusée Pouvoir à Mme SMET
Marie Dominique DUMEZ, Conseillère	Excusée Pouvoir à Mme DUSOL

Bruna DANNA, Conseillère	Excusée Pouvoir à M. POTEAU
Sophie SMET, Conseillère	
Julien AUDIN, Conseiller	Absent
Christopher CACHOIR, Conseiller	Excusé Pouvoir à M. GABET

151

**VILLE DE TRITH SAINT LÉGER
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2022**

Thibault DRUBAY, Conseiller	Excusé Pouvoir à Mme GUMEZ
Emilie PARENT, Conseillère	Absente
Alain LAMBERT, Conseiller	
Nathalie SZABADI, Conseillère	Excusée Pouvoir à M. VANHERSECKER
Christophe VANHERSECKER, Conseiller	
Laetitia ROSSA, Conseillère	Excusée Pouvoir à M. LAMBERT

Marie Paule COURBEZ, Conseillère	Absente
Sandrine GUMEZ	
Jean Michel DEFRANCE	
Aurore MELNIQUE	